

Misery-Courtion



Bulletin communal n° 121 - avril 2022

Page de couverture :

Photo : J. Berset

Quel entrain et quelle belle preuve de vitalité ! « La Lyre de Courtion » a fêté son 100^e anniversaire avec le superbe spectacle *La Malédiction d'Aragne*, alliant musique, danse, narration et brefs intermèdes théâtraux. Ses musiciennes et musiciens, tout comme leur relève de l'École de musique, méritent félicitations et encouragements !

Sommaire :

- **Convocation à l'assemblée communale**
- Comptes 2021 – Révision du règlement de police
- Décisions de l'assemblée communale du 13 décembre 2021
- Evolution de la population 2021 / Statistique des déchets 2021
- Résultats du radar pédagogique à Courtion et Cournillens
- Environnement : « Les micropolluants »
- Consultation horaire TPF / Ramassage grosse ferraille
- Calendrier scolaire 2022/2023
- Energie : « Les engrais dans les jardins privés »
- Nonagénaires / Chauffeurs pour bus scolaires
- BD Mania / Concours du gentilé
- Eaux et endiguements
- 25^e anniversaire de la fusion
- Porte ouverte AES / Nettoyages d'été / Equipe cuisine camp vert

Horaire d'ouverture de l'administration communale durant l'été :

Du 11 juillet 2022 au 26 août 2022,
l'administration communale sera ouverte
de façon restreinte, uniquement

**les mardis après-midis de 16h⁰⁰ à 18h⁰⁰
et les jeudis matins de 8h³⁰ à 10h⁰⁰.**

Merci de votre compréhension !

*Dès le 29 août 2022 : reprise de l'horaire normal,
mais avec désormais des modifications (voir page 22).*

CONVOCATION

à l'assemblée communale

du lundi 23 mai 2022 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 23 mai 2022, à 20h⁰⁰, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Approbation de la révision du règlement communal de police

3. Comptes 2021

- 3.1 Compte de résultat**
- 3.2 Compte des investissements**
- 3.3 Rapport de la Commission financière**

4. Agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C ; crédit y relatif

5. Désignation de l'organe de révision pour les années 2022-2024

6. Divers et communications

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

Le Conseil communal se réjouit de vous retrouver nombreuses et nombreux pour cette assemblée et de pouvoir à nouveau, au terme des débats et sous-réserve de la situation sanitaire à ce moment-là, partager avec vous le verre de l'amitié.

Le Conseil communal

Comptes 2021

Fonctionnement

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	1'117'283.60	353'783.25	1'099'600.00	390'900.00	1'089'160.61	381'655.19
1	ORDRE PUBLIC	215'692.55	57'316.20	231'100.00	58'000.00	246'406.30	60'716.20
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'537'159.40	129'308.90	2'800'473.00	241'540.00	2'718'707.25	247'573.25
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	93'069.85	400.00	117'600.00	400.00	101'002.70	400.00
4	SANTE	647'572.20	13'070.80	613'200.00	10'000.00	631'292.70	15'907.90
5	AFFAIRES SOCIALES	1'022'286.10	8'080.00	1'032'600.00	26'400.00	1'134'318.70	18'200.70
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	521'087.13	11'635.00	495'329.00	12'000.00	481'314.29	33'582.85
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE	988'201.59	909'492.10	919'688.00	820'000.00	1'099'620.96	1'101'686.80
8	ECONOMIE	89'929.00	747.95	107'842.00	1'160.00	93'010.30	1'367.95
9	FINANCES ET IMPOTS	1'528'939.13	7'286'211.69	753'358.00	6'504'762.00	1'671'617.13	7'414'448.20
	TOTALISATION	8'761'220.55	8'770'045.89	8'170'790.00	8'065'162.00	9'266'450.94	9'275'539.04
	Résultat		8'825.34		105'628.00	9'088.10	

	<u>Dette totale</u>	<u>Dette par habitant</u>
Dette totale de la commune au 31 décembre 2021	6'693'745.03	2'935.85
Dont la dette du service des eaux	762'053.06	
Total sans le service des eaux	5'931'691.97	

Investissements

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	17'300.00					
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	230'762.45		533'000.00		113'588.95	
4	SANTE	147'696.30				146'945.20	146'503.85
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'114'082.40		3'436'000.00		165'250.65	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE	182'889.20	229'524.00	5'150'700.00	235'000.00	175'592.15	246'734.45
8	ECONOMIE	3'838.65		319'000.00		65'597.40	
9	FINANCES ET IMPOTS	233'484.55	1'700'529.55	29'700.00		399'387.25	673'123.30
	TOTALISATION	1'930'053.55	1'930'053.55	9'468'400.00	235'000.00	1'066'361.60	1'066'361.60
	Résultat				9'233'400.00		

Engagements hors bilan

Association de la piscine de Courtepin	267'179.74
Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français	681'303.00

REGLEMENT DE POLICE

Révision

Sur la proposition du Conseil communal du 7 mars 2022

(...)

Art. 3 Droit communal réservé

¹ Les règlements communaux spéciaux, édictés notamment dans les matières suivantes, sont réservés:

- a) * la détention et l'imposition des chiens ;
- b) le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ;
- c) les routes ;
- d) la gestion des déchets ;
- e) la gestion des eaux (évacuation et épuration des eaux) ;
- f) la distribution d'eau potable ;
- g) le cimetière ;
- h) l'urbanisme ;
- i) le droit de cité ;
- j) les émoluments et les contributions de remplacement ;
- k) les structures d'accueil de la petite enfance ;
- l) scolaire.

(...)

* Les lettres de la liste ont été corrigées pour suivre l'ordre alphabétique.

Art. 5 Contrôles

a) Organes compétents

¹ Les agents communaux veillent au respect des prescriptions prévues aux articles 12 à 23 du présent règlement. Ils agissent sur la base de leurs propres constatations ou sur dénonciation de tiers.

² Le Conseil communal peut, en collaboration avec la Police cantonale, déléguer à des tiers, notamment à des entreprises de sécurité autorisées, les tâches de contrôle et de surveillance, ainsi que la perception des amendes d'ordre prévues à l'art. 16 al. 2 du présent règlement. Il fixe dans le contrat de droit administratif (mandat) passé avec le tiers les modalités de cette délégation ainsi que la surveillance de celle-ci (cf. art. 54 al. 1 et 2 Cst. FR, art. 5a LCo et art. 1 RELCo). L'Assemblée communale approuve ce contrat. La législation sur les marchés publics et celle sur la circulation routière sont réservées[†].

³ Les agents communaux se légitiment conformément aux dispositions de la loi sur la Police cantonale, applicables par analogie.

⁴ Le Conseil communal peut requérir, par l'intermédiaire du préfet, la collaboration de la Police cantonale (cf. art. 4 al. 3 de la loi sur la Police cantonale). La compétence des agents de la Police cantonale intervenant d'office demeure réservée.

[†] Nouvelle teneur selon décision de l'assemblée communale du 23 mai 2022.

Art. 16 Stationnement de véhicules

¹ Le stationnement de véhicules sur le domaine public est soumis à autorisation.

² Le stationnement à durée limitée (avec disque de stationnement) est introduit sur les secteurs figurant en annexe du présent règlement. Les agents communaux désignés peuvent infliger des amendes d'ordre aux conditions prévues par le droit cantonal[‡].

³ L'autorité communale est compétente pour autoriser exceptionnellement le stationnement de véhicules dépourvus de plaques de contrôle (art. 20 OCR).

⁴ Les agents communaux peuvent faire enlever et faire mettre en fourrière tout véhicule stationné illégalement sur le domaine public ou qui gêne la circulation. L'enlèvement est mis aux frais du contrevenant si le détenteur du véhicule ne peut déplacer lui-même le véhicule. Le véhicule abandonné peut être vendu ou détruit.

Art. 21 Drones[§]

~~¹ Il est interdit de faire survoler le domaine public par des drones de moins de trente kilogrammes, sans autorisation communale. Il en va de même du survol de fonds privés utilisés à des fins d'habitation, sauf accord du propriétaire ou du locataire, ainsi que des voisins directs.~~

[‡] Nouvel alinéa selon décision de l'assemblée communale 23 mai 2022.

[§] Article supprimé par décision de l'assemblée communale 23 mai 2022, suite à l'entrée en vigueur de l'OAero du 14.12.2021. La numérotation des articles 21ss a donc été adaptée après cette suppression.

~~² Le survol du domaine public par des drones de plus de trente kilogrammes est sujet à autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile. Les restrictions imposées par la législation fédérale sur l'aviation et sur la protection des données, sont réservées.~~

~~³ Le survol du domaine public communal est notamment autorisé aux conditions suivantes :~~

- ~~a) Les drones dès 500 grammes doivent être couverts par une assurance RC de Fr. 1'000'000.-;~~
- ~~b) Le pilote mineur doit être accompagné d'une personne majeure;~~
- ~~c) Le pilote doit maintenir un contact visuel constant avec le drone;~~
- ~~d) Il est interdit de faire voler des drones à plus de 150 mètres d'altitude;~~
- ~~e) Il est en règle générale interdit d'utiliser des drones à moins de 100 mètres d'un rassemblement de personnes en plein air;~~
- ~~f) Il est interdit de survoler les espaces publics considérés comme sensibles, à savoir les bâtiments scolaires et d'accueil extrascolaire, les édifices religieux et le Foyer « La Colombière »;~~
- ~~g) Le drone et son pilote doivent être facilement reconnaissables et identifiables pour des tiers.~~

Art. 21 Sécurité et salubrité publiques

(...)

Art. 25 Sanctions

¹ Les infractions au présent règlement peuvent donner lieu à des amendes d'un montant de Fr. 20.- à Fr. 1'000.- (cf. art. 84 al.2 LCo).

Le Conseil communal prononce l'amende en la forme de l'ordonnance pénale.

² Le condamné peut faire opposition par écrit au Conseil communal dans les 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale; en cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police (cf. art. 86 al.2 et 3 LCo).

³ Les amendes d'ordre infligées en application de la législation fédérale sur la circulation routière sont réservées.**

⁴ Le Conseil communal peut prononcer, en lieu et place de l'amende, l'exécution d'un travail d'intérêt général conformément aux dispositions du code pénal suisse. Il édicte les dispositions nécessaires concernant l'exécution du travail d'intérêt général (cf. art. 86b LCo).

(...)

Art. 29 Entrée en vigueur

Le présent règlement **et ses modifications** entrent en vigueur dès leur approbation par la Direction de la sécurité et de la justice.

Adopté par l'Assemblée communale du 28 mai 2018 **et par l'assemblée communale du 23 mai 2022.**

Annexes : plans de situation des secteurs avec durée de stationnement limitée.

** Nouvel alinéa selon décision de l'assemblée communale du 23 mai 2022.

Décisions de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

L'assemblée communale a approuvé:

- le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021 ;
- le règlement communal des finances ;
- les statuts révisés du Réseau Santé du Lac (RSL) ;
- les statuts révisés de l'Association des communes des services sociaux Lac ;
- le budget du compte de résultat 2021 qui prévoit un déficit de Fr. 136'417.- ;
- le crédit de Fr. 38'000.- pour la remise en état du terrain de football du Nitou et amélioration de son éclairage ;
- le crédit de Fr. 132'000.- pour le changement de chauffage au bâtiment communal (ancienne école) à Cormérod ;
- le crédit de Fr. 55'000.- pour le réaménagement des extérieurs du Centre communal à Misery ;
- le crédit de Fr. 380'000.- pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin (secteur La Charrue) ;
- la participation communale de Fr. 155'000.- pour les rénovations et agrandissements des homes du Réseau Santé Lac.

L'assemblée communale a reporté le vote sur l'agrandissement de l'école de Courtion.

Evolution de la population en 2021

Population de Misery-Courtion au 1^{er} janvier 2021 : 2211

Arrivées en 2021 : 218

Naissances en 2021 : 46

Départs en 2021 : 179

Décès en 2021 : 16

Population de Misery-Courtion au 31.12.2021 : 2280

Nombre de nationalités différentes : 43

Répartition par village – état au 31.12.2021 :

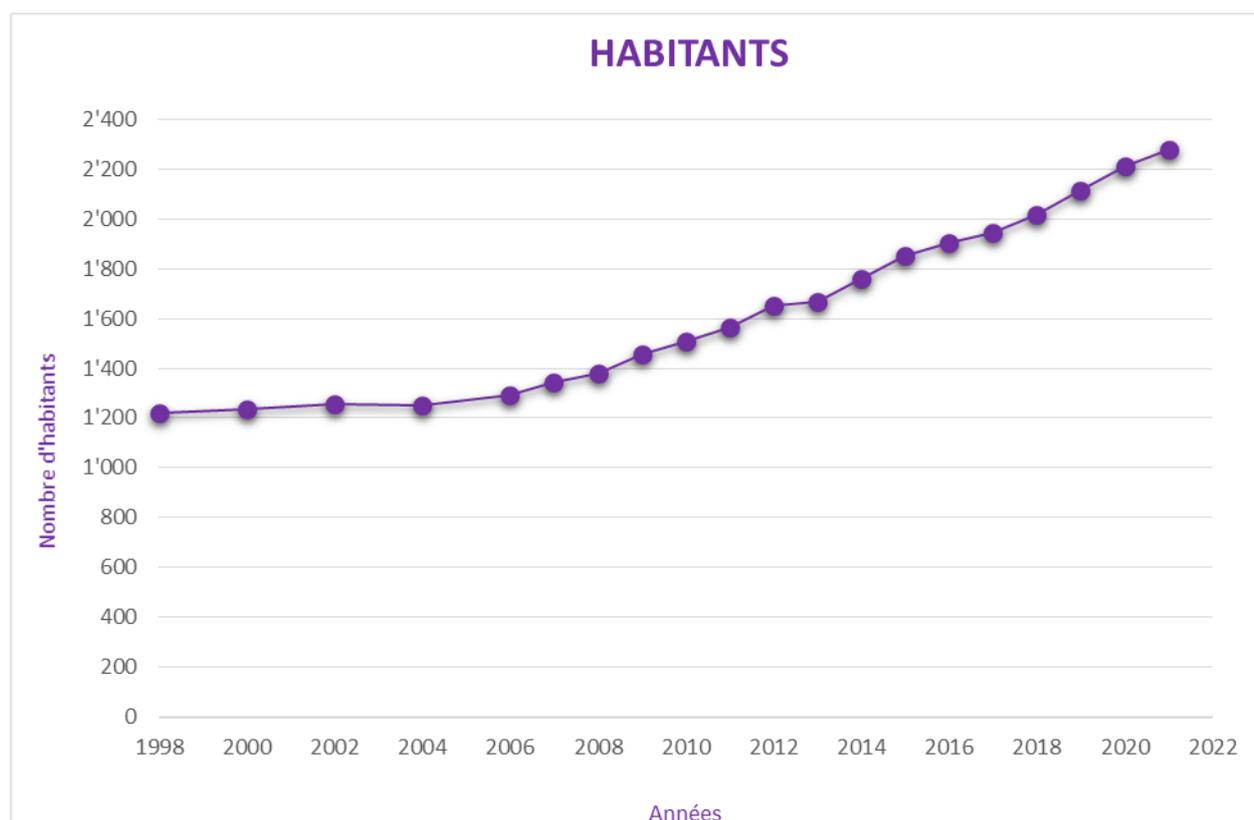
Cormérod : 370

Cournillens : 608

Courtion : 423

Misery : 879

Les chiffres ci-dessus peuvent varier de quelques unités, selon les corrections apportées par les services de statistiques cantonaux et fédéraux, dans le courant de l'année suivante (mutations en fin d'année, pas encore connues au 31 décembre).



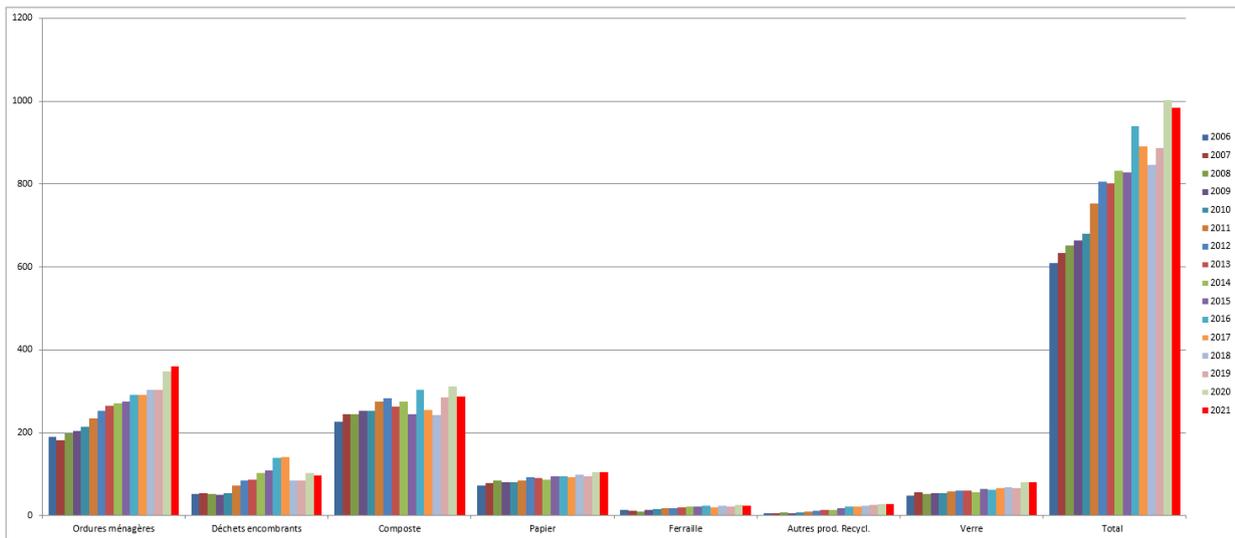
Statistiques des déchets 2021

Commune de Misery-Courton

DECHETS récoltés, en tonnes
2006-2021



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Ordures ménagères	190	181	199	204	214	235	253	265	272	275	292	291	303	304	348	360	Incinération
Déchets encombrants	52	56	53	51	54	72	85	87	104	109	139	141	84	85	103	97	Incinération
Composte	226	245	245	253	253	275	284	264	275	244	304	256	243	286	311	287	Recyclage
Papier	74	78	86	81	81	84	93	92	88	95	96	94	100	95	106	106	Recyclage
Ferraille	14	12	10	14	16	18	19	20	23	22	24	20	24	23	27	24	Recyclage
Autres prod. Recycl.	5	6	9	7	8	10	12	14	14	18	22	22	24	26	29	29	Recyclage
Verre	49	56	52	54	54	59	60	60	56	65	62	66	69	67	80	81	Recyclage
Total	610	634	653	664	680	753	806	802	832	828	939	890	847	886	1003	984	(sans déchets inertes)

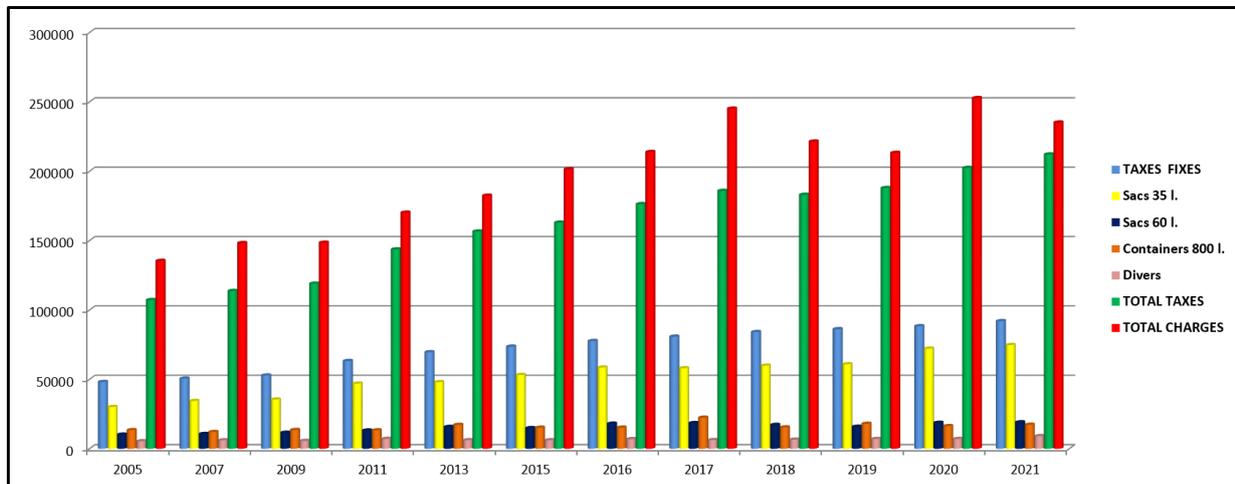


Commune de Misery-Courton Gestion des déchets

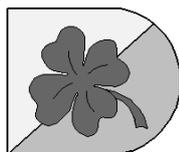


TAXES & CHARGES en Fr.-

	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TAXES FIXES	48118	50547	52820	63245	69552	73620	77655	80793	84133	86199	88314	91981
Sacs 35 l.	30080	34432	35480	46918	47973	53184	58523	58008	59839	60897	72102	74773
Sacs 60 l.	10179	10638	11533	13158	15721	14881	18071	18483	17160	15850	18693	19055
Containers 800 l.	13405	12040	13510	13288	17199	15161	15195	22378	15369	17981	16292	17278
Divers	5392	6079	5644	7098	6143	6118	6901	6219	6531	6997	7010	9075
TOTAL TAXES	107174	113736	118987	143707	156588	162963	176345	185880	183032	187925	202410	212162
TOTAL CHARGES	135395	148245	148513	170168	182391	201437	213888	245164	221442	213283	252798	235183

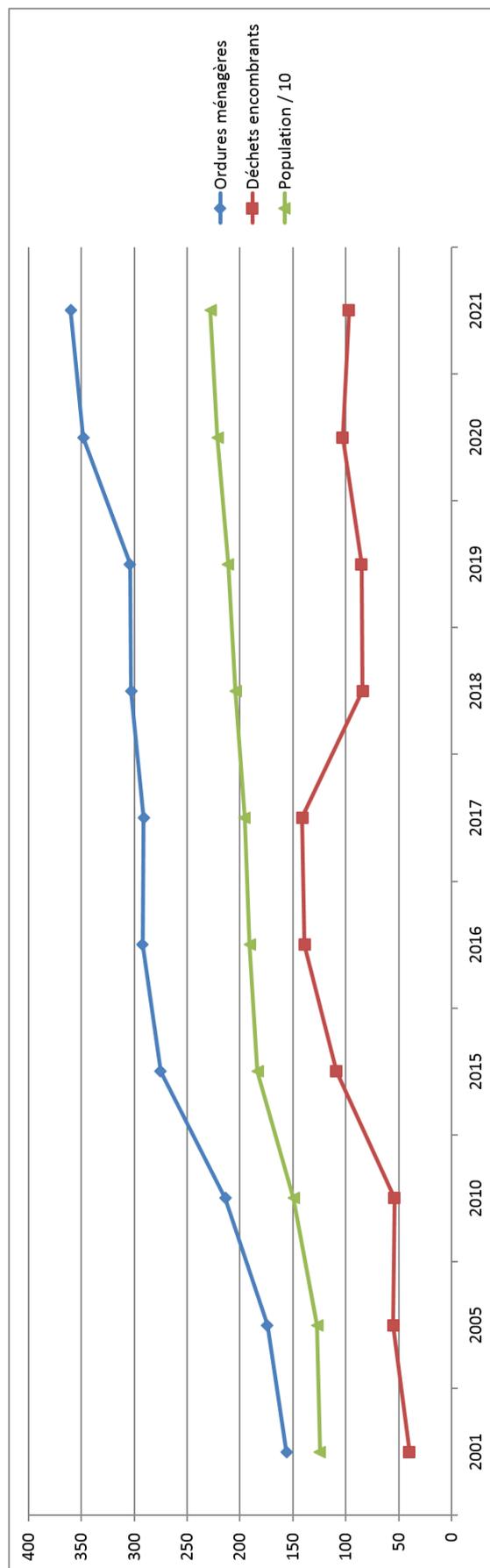


Commune de Misery-Courtion



Statistique des déchets incinérés en tonnes

	2001	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Incinération	Incinération
Ordures ménagères	156	174	214	275	292	291	303	304	348	360		
Déchets encombrants	40	55	54	109	139	141	84	85	103	97		
Population / 10	124.5	127.2	149.4	183.5	190.9	195.8	204.4	211.3	221.1	228.0		



On constate toujours l'impact des semi-confinements et autres restrictions liées à l'épidémie de Covid 19 sur la production de déchets ménagers dans notre commune.

Augmentation population 2019 - 2020	+ 4.64 %
Augmentation Ordures Ménagères	+ 14.47 %
Augmentation Encombrants	+ 21.17 %

Augmentation population 2020 - 2021	+ 3.12 %
Augmentation Ordures Ménagères	+ 3.45 %
Diminution Encombrants	- 5.82 %

Résultats radar pédagogique

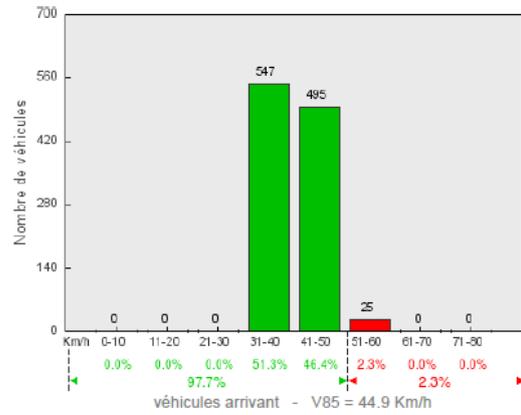
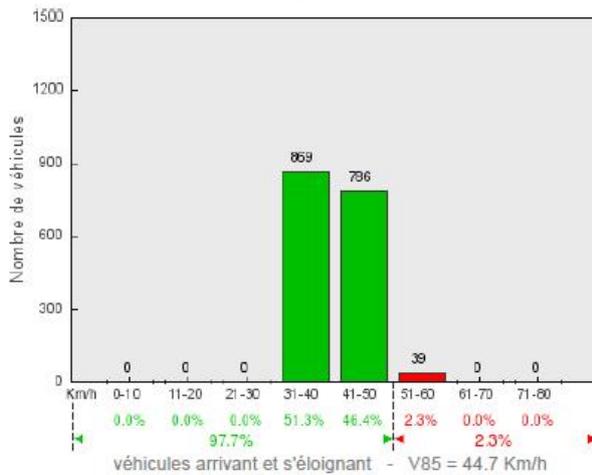
Le relevé correspond à une période de 5 jours :

Zone: 50 km/h



Route de l'Eglise, centre de Courtion

Direction: Courmillens

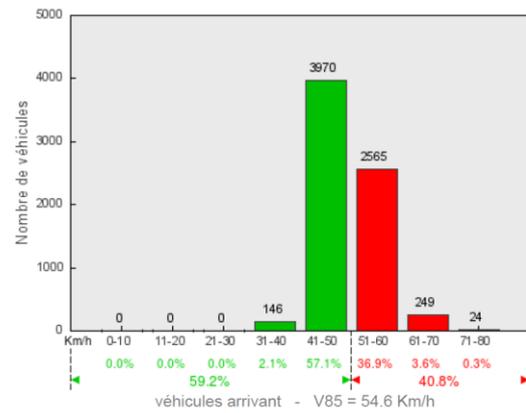
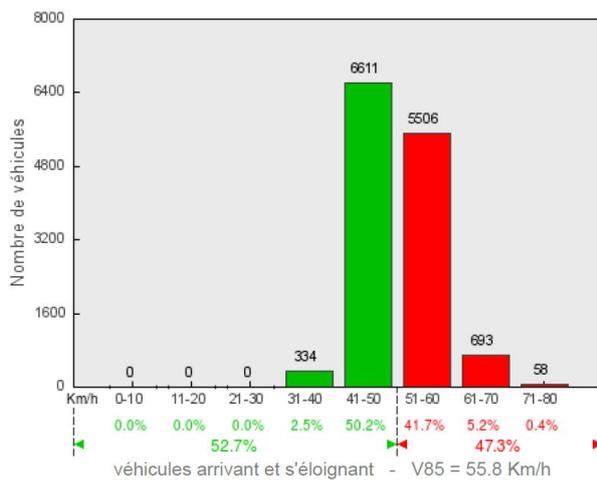


Zone: 50 km/h



Route de Misery, centre de Courmillens

Direction: Courtepin





Misery



Courtion



Cormérod



Cournillens

Protection de l'environnement



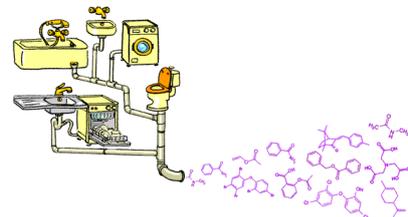
Agir contre les micropolluants

Vaisselle, lessive, douche et bain, cosmétiques, soins du corps, bricolage, jardinage... la plupart des produits que nous utilisons pour ces tâches quotidiennes contiennent des substances synthétiques qui finissent dans les canalisations. Celles qui passent par le trou d'évacuation de la baignoire, de l'évier ou des W.C. sont conduites à

une station d'épuration (STEP). Or, si les microorganismes de la STEP sont très efficaces pour dégrader les polluants d'origine naturelle, ils peinent à s'attaquer aux substances synthétiques: beaucoup se retrouvent ainsi dans les rivières, les lacs et finalement dans les eaux souterraines – d'où provient une grande partie de notre eau potable. Quant aux substances qui parviennent directement sur le sol lors des travaux de bricolage et de jardinage, elles peuvent contaminer directement les cours d'eau, lorsqu'elles sont emmenées par les pluies vers une grille d'égoût non reliée à une STEP (canalisation d'eaux claires), ou polluer les eaux souterraines en passant à travers le sol.

Des milliers de micropolluants différents

Il y a ainsi des milliers de substances artificielles qui polluent nos eaux, mais chacune à une très faible concentration (de l'ordre du micro- ou du nanogramme par litre). Voilà pourquoi on les appelle des "micropolluants". Ils arrivent non seulement par les canalisations, mais aussi via l'atmosphère et par ruissellement sur le sol. Car, en plus



des produits utilisés par les ménages, les sources en sont nombreuses: pesticides de l'agriculture; rejets des industries et de l'artisanat; protection des matériaux et des bâtiments contre le feu, la corrosion, les insectes et les moisissures; médicaments et désinfectants (biocides); etc.

L'omniprésence des micropolluants est restée longtemps sous-estimée, faute de moyens de détection assez sensibles. Or, ils se comptent par milliers. Ils ne sont pas tous identifiés. Et leurs effets sur l'environnement sont mal connus. De plus, on ignore les effets

conjugués que peut avoir un tel cocktail de substances synthétiques à long terme, que ce soit sur les écosystèmes aquatiques ou sur les êtres humains.

Une épuration très coûteuse

Il est possible d'équiper les STEP avec des dispositifs qui filtrent ou dégradent une grande partie des micropolluants – mais pas tous. Ces opérations sont très coûteuses et ne règlent qu'une partie du problème. Le plus simple est donc de rejeter moins de micropolluants dans notre environnement. Autrement dit, de choisir des produits plus naturels, de doser au plus juste, et de se passer des substances inutiles.

Consultation de l'horaire TPF



L'horaire 2022 des transports publics, en particulier celui des bus TPF, a apporté de nettes améliorations pour la desserte sur les villages de notre Commune. Les principaux changements sont de nouvelles « courses » le weekend et en soirée. Après des contacts et échanges réguliers entre le Conseil communal, le Service de la mobilité et la direction des TPF, ceux-ci ont fait de louables efforts pour rendre notre Commune mieux accessible en transport public.

Chaque année, il est possible de prendre position sur l'horaire qui est mis en consultation pour l'année suivante. Le Conseil communal vous invite à faire part de vos remarques et souhaits en allant sur le site internet www.projet-horaire.ch. L'horaire 2023 sera consultable du 25 mai 2022 au 13 juin 2022.

Une offre est aussi proposée aux nouveaux habitants arrivant à Misery-Courtion : à voir page 23 de ce bulletin !

Ramassage grosse ferraille et appareils ménagers

La prochaine collecte aura lieu à la déchetterie du Nitou, les

VENDREDI 1^{er} juillet 2022

de 15h00 à 19h00

et

SAMEDI 2 juillet 2022

de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Benne pour la ferraille: pas de plastique, ni de déchets encombrants et autres déchets spéciaux. SVP pas de pneus avec les anciens vélos !

Benne pour les appareils électroménagers: les appareils électroménagers, les appareils frigorifiques, les machines à laver, cuisinières électriques, aspirateurs et autres appareils électriques du ménage sont acceptés.



Benne aux encombrants

Cette benne est réservée aux déchets n'entrant pas dans les sacs poubelles de 60 l. Des contrôles systématiques sont menés par les surveillants et les contrevenants sont dénoncés. Merci à chaque habitante et habitant de respecter les indications des surveillants et de se conformer aux directives pour faire perdurer ce système de collecte !

Calendrier scolaire 2022 – 2023

Août Sept. Oct. Nov. Déc. Janv. Févr. Mars Avril Mai Juin Juillet

LU			3			2			3	1		3	LU
MA			4	1		3			4	2		4	MA
ME			5	2		4	1	1	5	3		5	ME
JE		1	6	3	1	5	2	2	6	4	1	6	JE
VE		2	7	4	2	6	3	3	7	5	2	7	VE
LU		5	10	7	5	9	6	6	10	8	5		LU
MA		6	11	8	6	10	7	7	11	9	6		MA
ME		7	12	9	7	11	8	8	12	10	7		ME
JE		8	13	10	8	12	9	9	13	11	8		JE
VE		9	14	11	9	13	10	10	14	12	9		VE
LU		12	17	14	12	16	13	13	17	15	12		LU
MA		13	18	15	13	17	14	14	18	16	13		MA
ME		14	19	16	14	18	15	15	19	17	14		ME
JE		15	20	17	15	19	16	16	20	18	15		JE
VE		16	21	18	16	20	17	17	21	19	16		VE
LU		19	24	21	19	23	20	20	24	22	19		LU
MA		20	25	22	20	24	21	21	25	23	20		MA
ME		21	26	23	21	25	22	22	26	24	21		ME
JE	25	22	27	24	22	26	23	23	27	25	22		JE
VE	26	23	28	25	23	27	24	24	28	26	23		VE
LU	29	26	31	28	26	30	27	27		29	26		LU
MA	30	27		29	27	31	28	28		30	27		MA
ME	31	28		30	28			29		31	28		ME
JE		29			29			30			29		JE
VE		30			30			31			30		VE

1^{er} jour de classe : jeudi 25 août 2022
dernier jour de classe : vendredi 7 juillet 2023
jours tramés : vacances ou congé

1^{er} novembre 2022 : Toussaint
8 décembre 2022 : Immaculée Conception
18 et 19 mai 2023 : Ascension et pont de l'Ascension
29 mai 2023 : Lundi de Pentecôte
8 et 9 juin 2023 : Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu



Quel engrais naturel utiliser au jardin et au potager ?

Le compost ou la chaux pour nourrir son jardin ou son potager ? On choisit ses engrais naturels selon leurs propriétés et les besoins du sol.

L'engrais apporte les éléments nutritifs manquants au sol du potager et du jardin. Certains fertilisants sont plus

nourrissants, d'autres respectent mieux l'environnement. L'idéal est que les engrais soient naturels, de qualité et bien dosés.

À privilégier : les engrais naturels

Les engrais naturels sont le plus souvent organiques (issus de végétaux ou d'animaux), plus rarement issus de roches (comme le calcaire ou le basalte).

Ils nourrissent ou améliorent le sol qui, à son tour, nourrit les plantes. L'action des bactéries du sol libère progressivement les éléments nutritifs, ce qui permet aux plantes de les absorber pendant longtemps.

Les fertilisants de base

Le compost est un des meilleurs engrais organiques. On le produit à partir des déchets de jardin et/ou de cuisine. Pour le réussir, on veille à bien équilibrer les matières vertes et brunes.

Le fumier est un mélange d'excréments d'animaux et de litière (paille, sciure...). Il améliore les propriétés biologiques, physiques et chimiques du sol.

Le chaulage est un apport en chaux ou en éléments calcaires. On évite la chaux pure qui est trop agressive. Autres avantages : le chaulage stimule l'activité biologique et rend les matières nutritives assimilables.

Les engrais complémentaires

Malgré l'usage d'engrais de base, le sol peut encore manquer d'éléments nutritifs. On ajoute alors des engrais complémentaires d'origine animale ou végétale pour compléter les besoins. On évite certains fertilisants si leur prélèvement épuise l'environnement dans lequel ils sont exploités. C'est le cas de la tourbe. Elle maintient une humidité favorable dans les sols acides, mais est issue des fragiles milieux marécageux.

À éviter : les engrais chimiques

Les engrais chimiques sont moins utiles que les fertilisants naturels : après l'application, les plantes reçoivent un « coup de fouet » mais les effets se dissipent vite. Au final, ils n'améliorent pas la qualité du sol. S'il pleut juste après l'utilisation, les engrais sont lessivés par les pluies. Ils perturbent alors les équilibres naturels.

Appliqués trop souvent sur les cultures, les engrais chimiques posent d'autres problèmes :

- la vie du sol faiblit ;
- la structure de la terre change ;
- les vers de terre disparaissent ;
- les plantes sont moins résistantes.

C'est pourquoi, il faut à tout prix éviter les engrais chimiques et se tourner vers des engrais naturels ou des méthodes écologiques, comme la rotation des cultures.

Nonagénaires



Trois citoyennes de Misery-Courtion ont reçu la visite d'une délégation communale pour marquer leurs 90 ans. Mmes Marguerite Minguely, Bibiane Schouwey et Jeanne Humbert ont fêté ce bel âge à fin 2021 ou début 2022. Par contre, en raisons des restrictions qui étaient en vigueur en janvier dernier pour les visites dans les homes, le Conseil communal n'a pas pu se rendre auprès de M. Irénée Progin.

Malheureusement, Mme Minguely et M. Progin nous ont quittés quelque temps après leur 90^{ème} anniversaire. Nous adressons encore toutes nos pensées de réconfort à leur famille.

Chauffeur pour bus scolaires

Afin de compléter l'équipe des conducteurs – conductrices des bus scolaires, le Conseil communal met au concours le poste de conducteur – conductrice du bus scolaire pour les trajets internes à la commune de Misery-Courtion.

Entrée en fonction : prochaine rentrée scolaire (août 2022).

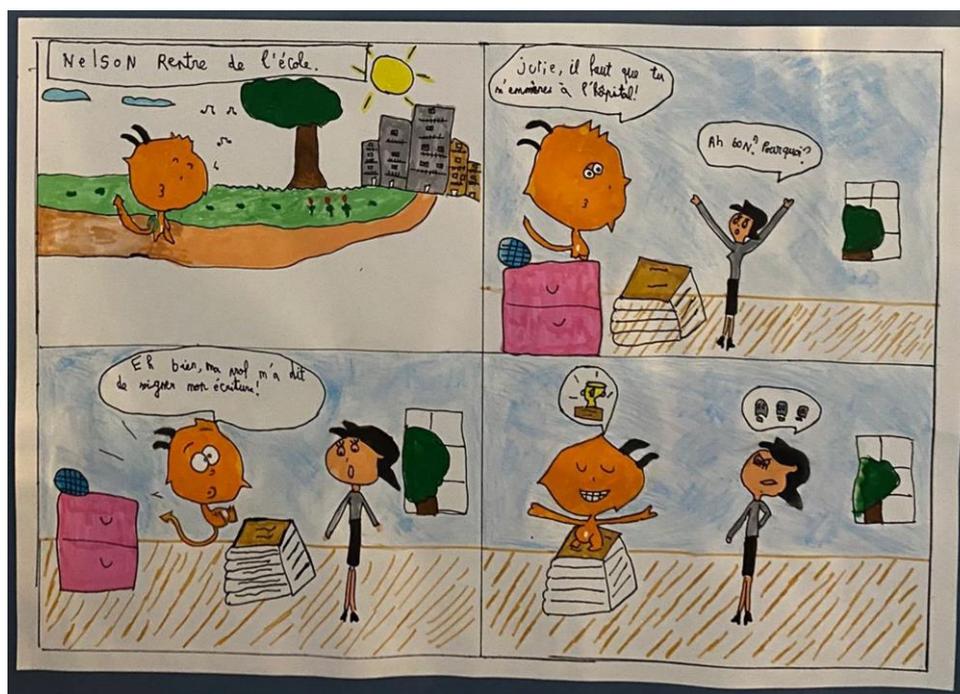
Exigences : être en possession du permis de conduire catégorie D/D1 ou être prêt(e) à passer l'examen du permis de conduire pour la catégorie D/D1 avant l'entrée en fonction.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du secrétariat communal. Veuillez adresser votre candidature par écrit ou par courriel à l'Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery (secretariat@misery-courtion.ch), **jusqu'au 31 mai 2022.**

BD Mania

Lors de la dernière édition du festival BDmania à Belfaux, la classe primaire de 7^H-8^H a remporté le Prix spécial Dupuis qui récompense l'ensemble de l'œuvre d'une classe. Le concours de dessin a été proposé aux élèves par leur enseignant Yves Moret dans le cadre des leçons d'arts visuels, dès la rentrée 2021.

Durant toute la réalisation du projet, les élèves ont fait preuve de créativité et d'application au point de réussir à toucher le jury du concours. Ils ont pleinement mérité de remporter ce prix. En récompense, chacun a reçu une boîte de crayons « Caran d'Ache » et, pour la classe, la collection complète de la bande dessinée « Nelson ».



Concours du gentilé

La commune de Misery-Courtion fête cette année les 25 ans de sa fusion. Si elle s'est dotée rapidement de nouvelles armoiries, ses habitantes et habitants n'ont pas encore de nom officiel.

Aussi, le Conseil communal a décidé de remédier à ce manque et de lancer un concours d'idées pour trouver le bon gentilé. Il espère recevoir beaucoup de suggestions; laissez donc libre cours à votre imagination!

Toutes les propositions, volontiers avec un petit explicatif pour les plus originales, sont les bienvenues **jusqu'au mercredi 1^{er} juin 2022**, à adresser par courrier ou courriel à l'Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery (secretariat@misery-courtion.ch).

Le choix du gentilé retenu sera annoncé au cours de la fête des 25 ans de la fusion, le dimanche 31 juillet 2022, avec une juste récompense pour son auteur/e.



Misery



Courtion



Cormérod



Cournillens

Eaux et endiguements

- Comment éviter des soucis de débordement des Eaux Usées EU et Eaux Claires EC dans sa propriété ?

Régulièrement, la Commune entretient les canalisations EU et EC communales en organisant des curages et des passages caméra (pour contrôler l'état des canalisations).

Ces curages permettent de garantir un bon écoulement des EU et garantissent le diamètre suffisant des canalisations EC pour absorber les eaux lors d'évènements pluvieux.

En ce qui concerne les canalisations privées, nous vous recommandons de procéder régulièrement au curage de vos conduites EU et EC.

La préconisation usuelle de la période entre deux curages est de 4 à 8 années en fonction de la pente. Plus il y a de pente, moins il est nécessaire de procéder à des curages, pour ces dernières, les EU et EC s'écoulant plus rapidement, les dépôts sont moins importants.

Si on ne procède pas régulièrement à un curage, le diamètre des conduites EC diminue avec l'accumulation de calcaire et des conduites EU également suite au dépôt des matières en suspension.



Plusieurs entreprises sont à votre disposition proche de chez-vous. Demandez un devis à plusieurs pour avoir la meilleure offre. Les prix varient beaucoup en fonction du type de véhicule utilisé.

N'hésitez pas à faire ces travaux d'entretien qui peuvent vous éviter bien des soucis !

- Que faire si je vois un écoulement d'eau sur la route ou dans un pré ?

Si vous constatez des écoulements d'eau, il se peut que ce soit une fuite dans le réseau communal d'approvisionnement en Eau Potable EP.

La Commune procède régulièrement à un contrôle complet du réseau, mais des fuites peuvent malgré tout survenir.

N'hésitez pas à contacter l'administration communale pour l'informer du lieu de l'écoulement constaté.

Chacun d'entre nous peut aider la Commune dans sa tâche. Merci d'avance !



Le 25^e anniversaire de la fusion de notre Commune approche à grands pas. Le Conseil communal souhaite le fêter avec toute la population !

Dans ce but, un comité d'organisation s'est mis au travail. Un programme festif et attrayant attend petits et grands le dimanche 31 juillet 2022 au terrain de football à Courtion.

Jeux, petites activités sportives, match aux cartes, balade avec quiz, etc. seront proposés dès 14h⁰⁰.

Un concours artistique est lancé, inspiré de l'œuvre de « l'artiste nomade » Hafis Bertschinger qui a son atelier à

Cormérod depuis 50 ans. Il nous fera l'honneur de sa présence et d'être le jury de ce concours. Tableaux, collages, modelages. Tous les supports et toutes les techniques sont acceptés, laissez libre cours à votre imagination et apportez sur place votre création le matin même de la fête.

Une partie officielle aura lieu à 17h⁴⁵, au hangar de M. Rüttschi en face de la déchetterie, puis l'apéritif et le souper seront offerts. C'est là que nous entendrons les notes de musique de *La Lyre de Courtion*, du chœur-mixte paroissial St-Marcel et du groupe des *Murmeli*.

La soirée continuera avec la célébration de la Fête nationale et, si la nature le permet (été sec ou non), ses traditionnels feux.

Pour mener à bien cette joyeuse entreprise, nous cherchons encore quelques bonnes volontés, disponibles et motivées le jour de la fête ou les jours précédents ou suivants. N'hésitez pas à vous annoncer au secrétariat communal (026 475 18 87, secretariat@misery-courtion.ch).

Dans le courant du mois de juin, vous recevrez encore d'autres informations par un libretto. Réservez d'ores et déjà la date du 31 juillet 2022 pour être de la fête !

Accueil extrascolaire de Misery-Courtion

Portes ouvertes & inscriptions

C'est avec grand plaisir que l'accueil extrascolaire (AES) de Misery-Courtion vous ouvre ses portes le :

Vendredi 20 mai 2022
de **15h00 à 18h00** ou sur **rendez-vous**.



Une petite visite des locaux ainsi que la rencontre du personnel sont prévues afin que vous puissiez découvrir l'accueil extrascolaire. La responsable de l'AES se fera une joie de répondre à vos questions et de vous informer sur le déroulement des différents moments dans la journée d'un enfant à l'accueil extrascolaire.

Les visites sont libres le vendredi 20 mai 2022 de 15h00 à 18h00, ou sur rendez-vous. Dans ce cas, veuillez contacter la responsable de l'AES, Janique Jenny, par mail : aesmiserycourtion@gmail.com ou par téléphone au 026/475/15.77 ou au 077/406.02.66 jusqu'au **30 mai 2022**.



Si vous avez besoin que votre enfant, en âge de scolarité, soit pris en charge à différents moments de la journée, en fixe ou en souple, l'accueil extrascolaire se réjouit de l'accueillir **dès le 25 août 2022** dans les locaux qui se situent au restaurant de l'Etoile à Courtion.



Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site internet communal (onglet Education, structures d'accueil) ou auprès du secrétariat communal (secretariat@misery-courtion.ch). Les places sont limitées. La période 2 (alternance scolaire les mardis et jeudis après-midis) est ouverte dès 3 inscriptions fixes.

Délai d'inscription pour 2022-2023 : 30 juin 2022.

Nettoyage d'été des écoles



**Aux jeunes de notre commune de 16 à 18 ans,
les inscriptions aux nettoyages d'été sont ouvertes !**

Après un an de bons et loyaux services, nos écoles de Courtion et de Cournillens ont besoin d'un soin particulier. Nous devons bichonner nos salles de classes, nos pupitres, chaises, couloirs et le reste. Pour cela nous vous demandons un coup de main rémunéré de CHF 16.00 à CHF 18.00 de l'heure selon les âges.

Nous cherchons 4 personnes.

Vous avez entre 16 et 18 ans, vous voulez mettre un peu d'argent de côté ou réaliser un projet, alors vous pouvez vous inscrire pour ce travail en prenant contact avec notre administration communale par téléphone au 026 475 18 87 ou par courriel : secretariat@misery-courtion.ch.

Il s'agira d'être disponibles durant les deux premières semaines des vacances scolaires (11.07.-22.07.2022) et motivés, de retrousser vos manches et d'empoigner vos éponges avec ferveur, du lundi au vendredi, de 8h⁰⁰ à 12h⁰⁰ et de 13h³⁰ à 16h³⁰.

Pour ces nettoyages, les concierges sont les personnes référentes et en quelque sorte les patrons. Vous exécuterez assidûment les tâches qu'ils vous confient.

Nous attendons vos inscriptions jusqu'au **30 mai 2022**.

Camp vert – 4 au 6 juillet 2022 à Moléson – Recherche d'une équipe de cuisine

Chers parents et habitants de Misery-Courtion,

Un camp vert est organisé pour les plus petits (2^H-3^H-4^H) à Moléson pour la période du lundi 4 juillet au mercredi 6 juillet 2022.

Nous sommes à la recherche d'une équipe de cuisine pour la durée de ce camp. Toute personne est la bienvenue ; priorité sera toutefois donnée aux parents dont les enfants ne participent pas au camp.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions de contacter le secrétariat communal, idéalement par courriel : secretariat@misery-courtion.ch.

frimobil

Abonnez-vous à la simplicité



Alex vous souhaite la bienvenue!

En tant que nouvel habitant de la commune, testez l'offre de transports publics Frimobil pendant deux semaines pour seulement CHF 10.-.

 Plus d'information auprès de votre bureau communal.



Annonces des groupements et sociétés

**Balade
Gourmande**
Misery-Courtion

Samedi 04 juin 2022
9^{ème} édition

La balade gourmande vous invite à une promenade bucolique d'environ 8km durant laquelle un repas composé de 5 délicieux plats vous sera servi.

Nouveau parcours
Nouveau menu



Informations :

• Prix :

Adultes dès 17 ans : CHF 75.-

De 7 à 16 ans : CHF 25.-

Jusqu'à 6 ans : Gratuit

• Réservation et renseignements :

par téléphone : 079/ 347 29 32

par email : balade.misery.courtion@gmail.com

sur notre site : www.baladegourmande-courtion.ch

jusqu'au 20 mai 2022

• Attention nombre de places limité

Animations et surprises tout au long du parcours. A l'arrivée, ouvert à tous, dès 17h00, restauration et ambiance garantie avec « Les Faylons » et DJ (all styles)

Un service de bus desservant la commune de Misery-Courtion et reliant les gares de Grolley et Courtepin sera à votre disposition dès 22h00.

**Balade
Gourmande**
Misery-Courtion

La gourmandise salée de Cécile

Etape 1

Le Gaspacho, ses crudités et sa brochette



Etape 2

Risotto à l'herbe de nos sous-bois



Etape 3

Saveur glacée du verger



Etape 4

La surprise fondante du boucher et sa garniture



Etape 5

La savoureuse tomme de Misery en tartelette parfumée aux figues



Etape 6

Douceurs des Bruyères

Chaque plat est accompagné d'un dl de vin ou autre boisson non alcoolisée
Café offert



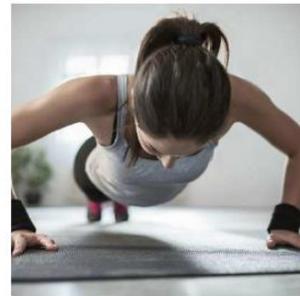
Dès le 6 septembre 2022
tous les mardis de 20h⁰⁰ à 21h⁰⁰
(sauf vacances scolaires)

à la halle de Misery

(dès 16 ans révolus)

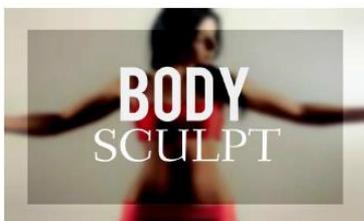
Monitrice : Emanuela Schilliro

 : 079 953 54 85



Cotisation : Fr. 120.- pour la saison

Inscription sur place



**Programme
varié**



Venez nous rejoindre !

BUREAU COMMUNAL – horaire et contacts

Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h30 - 10h00	08h30 - 10h00	Fermé	08h30 - 10h00	08h30 - 10h00
16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé
	16h00 - <u>17h00</u>		16h00 - <u>17h00</u>	

dès le 29 août 2022

Veilles de jour férié officiel: fermé l'après-midi

téléphone: 026/475.18.87

courriel des départements:

Administration : secretariat@misery-courtion.ch
Finances : finances@misery-courtion.ch
Population : controle.habitants@misery-courtion.ch
Technique : technique@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch



DECHETTERIE – heures d'ouverture

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 février)

Le mardi	après-midi	de	16h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Le mardi	après-midi	de	16h00	à	19h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Contacts utiles:

Etat civil du canton :	Fribourg	026 305 14 17
Services sociaux :	Morat	026 550 22 80
Forestier gestionnaire: (CFHL)	Laurent Berset natel	026 684 17 18 079 301 38 00
Garde-faune :	Pascal Balmer	079 635 17 59
Justice de paix :	Justice de paix du Lac Freiburgstrasse 69 3280 Morat jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour : (Kibelac)	Coordinatrice francophone info@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny aesmiserycourtion@gmail.com	077 406 02 66
Puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72
Réseau Santé Lac et Spitex (RSL) :	Centre de coordination Rue de l'Hôpital 36 3280 Morat koordination@rsl.gns.ch	026 672 34 00
Ambulance :	appel d'urgence	144
Centre toxicologie :		044 251 51 51
Médecin de garde pour le district du Lac :		0848 055 055
Pompiers :	alarme:	118
	commandant :	
	Sébastien Ratzé	079 635 13 66
	Site internet : www.pompiers-hautlac.ch	
Police :	alarme :	117
	poste de police Courtepin :	026 305 87 75

Félicitations aux parents de tous ces bébés nés à Misery-Courtion durant la fin d'année 2021.
Bienvenue à ces nouveaux habitants et merci pour la mise à disposition des photos !



Afonso



Anatole



Roma



Lilian



Nathan



Evan



Zola & Alea



Emma

⚠ Ne sont publiés uniquement les bébés dont la photo nous a été transmise !